



Sacré-Cœur, le 28 octobre 2024

Administration

Il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, le lundi, 11 novembre 2024 à 19 h, à la salle du conseil.

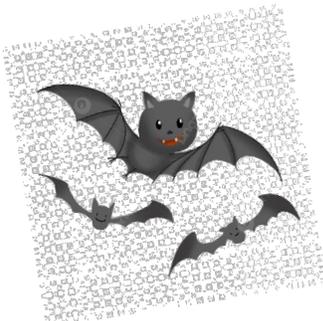
RÉSERVATION DE SALLE

Si vous organisez une réunion avec des collègues, mariages, réceptions, évènements d'entreprise, planifiez un rassemblement communautaire. Nos salles de réunion sont là pour vous.

Toutes nos salles sont équipées de connexion WiFi. L'équipement varie selon les lieux.

Pour effectuer une réservation, vous devez communiquer avec la responsable de l'installation par courriel ou téléphone (coordonnées ci-dessous).

Madame Christine Dion
Secrétaire administrative
418 236-4621 poste 31 ou info@sacre-coeur.ca



**CONCOURS
COSTUME D'HALLOWEEN
2 CATÉGORIES:
FAMILIALE
ENFANTS**

VOUS AUREZ JUSQU'AU 1 NOVEMBRE POUR NOUS FAIRE
PARVENIR UNE PHOTO FAMILIALE DE VOS COSTUMES OU
BIEN UNE PHOTO DE VOS PETITS MONTRES
PHOTOGRAPHIÉES DEVANT LE DÉCOR DE LA MUNICIPALITÉ.

ENVOYEZ VOS PHOTOS À L'ADRESSE COURRIEL SUIVANTE:
info@sacre-coeur.ca



PRIX DE PARTICIPATION
À GAGNER



Le 31 octobre 2024

Nous vous attendons, à la Municipalité
pour la récolte de bonbons.
(Jusqu'à épuisement des stocks)

L'activité se fera à l'extérieur dès
17 h 30, nous vous attendons
en grand nombre!

**Prenez note que cette année
il n'y a aucune
autre activité de prévue.



Quelques consignes de sécurité pour l'Halloween!

- Portez des vêtements aux couleurs claires avec des bandes réfléchissantes pour être plus visible ;
- Portez des vêtements courts pour éviter de trébucher ;
- Choisissez le maquillage plutôt que le masque pour votre sécurité, car les masques peuvent empêcher de bien voir et de bien entendre ;
- Utilisez une lampe de poche pour mieux voir et être plus visible ;
- Informez vos parents de votre trajet et de l'heure de votre retour.
- Évitez les maisons où la lumière d'entrée est éteinte;
- Traversez les rues aux intersections;
- Vérifiez avec vos parents les friandises reçues pour être certaines de pouvoir les manger sans danger.



Joyeuse Halloween!

VENTE

DE LIVRES USAGÉS



LE DIMANCHE 3 NOVEMBRE 2024



10 H À 16 H



88, RUE PRINCIPALE

SALLE LE COEUR DU FJORD



MARCHÉ DE NOËL 2024

LE SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024
DE 9 H À 17 H

À LA SALLE MUNICIPALE LE COEUR DU FJORD
88, RUE PRINCIPALE



**Vous êtes cordialement invités au
Marché de Noël de Sacré-Coeur, en collaboration
avec le Cercle des Fermières et
la Municipalité de Sacré-Coeur.**

**Pensez à vos
sacs réutilisables!**

**Toutes les tables
sont réservées**

Embellissement

Le dimanche 22 septembre dernier a eu lieu la Fête de la récolte au jardin « COMME UNE AUTRE TERRE » de la municipalité de Sacré-Cœur. Tous et toutes étaient invités à tirer profit de cette belle journée tout en profitant de l'occasion pour manger quelques blés d'Inde en bonne compagnie.



SERVICE INCENDIE

AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

Utilisation obligatoire

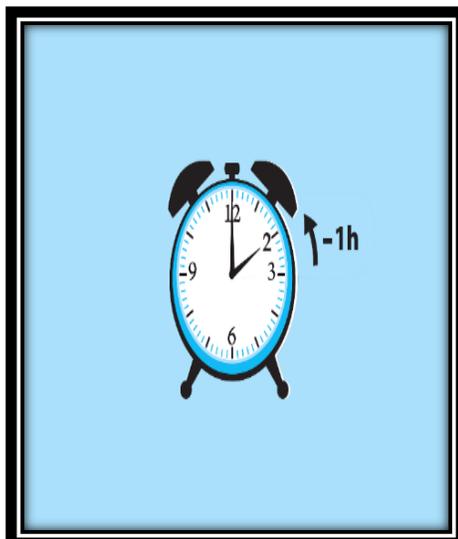
Tout nouveau bâtiment ainsi que les bâtiments déjà existants munis d'un appareil à combustible solide, mazout, gaz ou cuisinière à combustion, ainsi que tout nouveau bâtiment, dont un garage est annexé ou communicant, doit être équipé d'un avertisseur de monoxyde de carbone.



Alimentation de l'avertisseur de monoxyde en énergie électrique

L'installation doit être sur circuit électrique de façon permanente pour les nouveaux bâtiments et pour les bâtiments existants, sur prise de circuit électrique ou à piles.

Signe que l'hiver n'est plus très loin, on doit reculer l'heure dans la nuit du 2 au 3 novembre 2024. N'oubliez pas de vérifier vos avertisseurs de fumée!



RAPPEL SUR LES PERMIS DE CONSTRUCTION

Nous désirons rappeler à tous les propriétaires et entrepreneurs **qu'il est requis de détenir un permis pour effectuer des travaux de réparations (changer fenêtre, armoires, revêtement de sol, etc.), de construction et d'agrandissement de résidence ou de bâtiment complémentaire.** Un permis est également nécessaire pour l'installation d'une piscine hors terre ou creusée, d'un spa et pour la construction d'un patio, d'une galerie ou l'installation d'une thermopompe résidentielle.

Veillez noter que des informations supplémentaires et/ou des croquis pourront être demandés selon les types de travaux effectués.



Vous êtes invités à faire une demande de permis sur le site de la municipalité ou sur Voilà ou par courriel à l'adresse suivante urbanisme@sacre-coeur.ca ou en personne.

Suite à l'analyse de la demande, une autorisation vous sera envoyée par courriel.

ABRI D'HIVER POUR AUTOMOBILE

Les propriétaires qui possèdent un abri d'hiver pour les automobiles sont invités à prendre note que ce type de bâtiment est autorisé à partir du 1^{er} octobre d'une année au 1^{er} mai de l'année suivante.



Travaux publics

DÉNEIGEMENT DES RUES MUNICIPALES



Règlements municipaux harmonisés

Article 9

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h, du 15 novembre au 15 avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité, sauf aux endroits indiqués par une signalisation prévue à cet effet et autorisant le stationnement pendant cette période d'interdiction.

Article 13

Dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de la paix peut déplacer ou faire déplacer un véhicule stationné aux frais de son propriétaire en cas d'enlèvement de la neige ou dans les cas d'urgence suivants : Le véhicule gêne la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité routière; Le véhicule gêne le travail des pompiers, des policiers ou de tout autre fonctionnaire lors d'un événement mettant en cause la sécurité publique et lors de travaux municipaux.

Écocentre de Sacré-Coeur

73, rue des Cyprès
(9 h à 16 h)

Les vendredis
1^{er}, 15 et 29 novembre

Le vendredi 13 décembre

Les vendredis
10 et 24 janvier

Les vendredis
7 et 21 février

Les vendredis
7 et 21 mars

Les vendredis
4 et 18 avril

Voici les dates de vaccination pour la grippe et la Covid-19.

Pour Sacré-Cœur:

Le mardi 12 novembre 2024, à la salle Le Cœur du Fjord, au 88, rue Principale Nord.

Comme il s'agit de la vaccination sur rendez-vous, les personnes doivent s'inscrire directement sur [clicsanté.ca](https://www.clicsanté.ca) ou encore appeler au 1-844-407-0967 pour connaître les heures disponibles de la prise du rendez-vous.

Le sentier pédestre Jean-Arthur Tremblay

Le sentier Jean-Arthur Tremblay est accessible en tout temps. *C'est donc 3,5 km de sentier, qui est réservé pour la marche à pied, vélo de montagne, fatbike et raquettes. Nous avons dernièrement procédé à des installations de deux abris ainsi que deux abris de toilette avec un parcours d'interprétation. Nous sollicitons votre collaboration afin de garder ses endroits propres.*

De plus, prenez note qu'il est strictement interdit dans le sentier ou aux abords :

- De pratiquer des activités récréatives telles que : la chasse, le camping, allumer des feux.
- De couper, tailler, enlever ou endommager la végétation.
- De jeter des déchets ou des substances susceptibles de diminuer la qualité de l'environnement.
- De déranger ou de nourrir un animal sauvage.
- D'enlever, d'endommager ou de détruire toute clôture, affiche, enseigne ou autre structure.
- De circuler en VTT ou en motoneige.

Nous vous invitons à faire le parcours avec votre famille et vos amis...

Bienvenue à toutes et à tous!

